

CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif (CAP ATMFC)

Objectifs

Le titulaire du CAP Assistant technique en milieux familial et collectif exerce dans les services techniques de structures collectives publiques ou privées (maisons de retraite par exemple), ou chez les particuliers par l'intermédiaire d'un organisme prestataire.

Selon la structure qui l'emploie, il travaille seul ou en équipe et réalise tout ou partie des activités suivantes : entretien des espaces de vie, entretien du linge et des vêtements, préparation et service des repas. A l'issue de cette formation, vous serez capable de réaliser l'ensemble de ces missions.

Entreprises d'accueil

Maison de retraite, Milieu hospitalier, Cantines, Foyers d'accueil...

Stage en milieu familial conseillé de 2 à 3 semaines principalement en deuxième année.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Sortir au minimum d'une classe de 3^e, SEGPA, ULIS Lycée.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance :
 - Avoir envie d'évoluer professionnellement auprès des jeunes enfants en les accompagnant sur la voie de l'autonomie tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité strictes.
 - Savoir travailler en équipe et partager des informations pour le bien-être des enfants.
 - Être ponctuel et rigoureux dans son travail et dans son engagement auprès de la structure.
 - Souriant, aimant communiquer avec les autres, esprit d'équipe et de partage

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
500 334 11	2817

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

805 heures (sur 2 ans).
Démarrage en septembre.

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne :
1 semaine par mois en UFA réparties de septembre à juin.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Jean Monnet

304 Boulevard de la Bardière
69590 S^t SYMPHORIEN SUR COISE
04 78 48 42 24
laurence.granjon-joly@cneap.fr
www.lycee-jean-monnet.org

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français
	Histoire Géographie
	Education Civique
	Mathématiques
	Sciences
	Arts Appliqués
Matières professionnelles	Entretien cadre de vie
	Entretien du linge
	Alimentation
	Connaissance des milieux d'activité
	Communication professionnelle
	Prévention Santé Environnement (avec Sauvetage Secourisme Du Travail)

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Français Histoire Géographie / Education Civique	3	CCF	Écrit et Oral Oral
Mathématiques / Sciences	2	CCF	Écrit
Arts Appliqués	Facultatif	CCF	Écrit et Oral
EPS	1	CCF	Pratique et Oral
Service aux familles (dont Prévention Santé Environnement)	7	CCF	Pratique (Écrit pour P.S.E.)
Service aux collectivités	6	CCF	Pratique

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
Taux de réussite globaux		87,06%	83,99%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	Résultats enquête en cours	96,69%	97,26%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP		91,89%	89,20%
• BTS / BTSA titre Bac +2		82,24%	80,73%
• Formations Bac +3		60%	68,75%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	70%	82% (dont taux de poursuite d'étude)
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	86%	87%	88%

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- CAP APR.
- CAPa SMR.
- Bac Pro SAPAT.
- MC Aide à Domicile.

Débouchés professionnels :

- Les services techniques des structures collectives publiques ou privées assurant ou non l'hébergement des personnes (hôpitaux, maisons de retraite, cantines, crèches, centres de vacances et de loisirs...),
- Domicile privé individuel ou collectif d'employeurs particuliers ou par l'intermédiaire d'organismes prestataires ou mandataires de services (associations regroupant des travailleuses familiales, des aides ménagères, des auxiliaires de vie ou chez des particuliers).

Modalités financières

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 9 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.

À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage exclusivement.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Accès par transport

- Transports en commun (lignes 2EX).
- Accès voitures possible.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes

• Hébergement

Internat partagé ou familles d'accueil

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo projecteur, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF et ensemble du matériel professionnel pour les TP à l'UFA.
- Plateau technique : Cuisine familiale, salle professionnelle pour l'entretien du linge.

Coordonnées de l'UFA



Lycée Professionnel Privé
Centre de Formation Continue

Lycée Jean Monnet

304 Boulevard de la Bardière
69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
04 78 48 42 24
laurence.granjon-joly@cneap.fr
www.lycee-jean-monnet.org

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026